



Année 2022 2023

Projet pédagogique

Espace Enfance Jeunesse



Sommaire :

Descriptif de la structure	2
Horaires de l'accueil :	2
Le public accueilli :	2
Taux d'encadrement :	2
Les locaux :	3
Objectifs du PEDT	3
Objectifs pédagogiques que s'est fixée l'équipe d'animation :	3
Objectifs opérationnels :	4
Evaluation des objectifs	5
Projet de fonctionnement.....	6
Présentation de la structure	6
L'équipe.....	7
Accueil du matin.....	7
La Pause méridienne	Erreur ! Signet non défini.
L'accueil du périscolaire soir	Erreur ! Signet non défini.
Santé, procédures d'urgences	8
Le rôle et les fonctions de l'animateur.	8
Le rôle et les fonctions de la direction.	9
Le non négociable	9
Les réunions	9

Descriptif de la structure :

L'espace enfance jeunesse se trouve allée du 8 Mai, situé à la fois près de la Mairie, de l'école primaire Jean Moulin, et de la restauration scolaire. L'accueil périscolaire est un Accueil Collectif pour Mineurs et est soumis à une réglementation de la SDJES. L'accueil est soutenu financièrement par la CAF.

Dans le cadre de l'accueil périscolaire du matin et du soir, les enfants sont ceux fréquentant l'établissement scolaire Jean Moulin (CP et CE1).

Horaires de l'accueil :

L'accueil périscolaire est ouvert :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire le matin de 7h30 à 8h30 et le soir de 16h25 à 18h30.

Le public accueilli :

Les enfants sont répartis par groupe, encadrés chacun par au moins deux animateurs sur le soir, et un animateur sur le matin. Les groupes sont constitués selon l'âge des enfants et la capacité du groupe.

Les animateurs sont répartis en fonction des taux légaux d'encadrement et en fonction du nombre d'enfants présents, ainsi l'équipe d'animation est constituée de 5 personnes :

- Priscillia (BAFA) directrice adjointe CP
- Maeva (BAFA) CP
- Alexandra (BAFA) CE1
- Jérémy (stagiaire BAFA) CE1
- Estelle (sans formation)

Taux d'encadrement :

- 1 animateur pour 18 enfants sur le périscolaire matin, soir
- 1 animateur pour une classe sur le temps de la pause méridienne

Les locaux :

Ils sont aménagés afin de répondre aux besoins des enfants.

Les locaux du périscolaire élémentaire CP CE1 sont composés de :

- Un bureau de direction
- 4 salles d'activités
- 2 halls
- 1 sanitaire
- Un jardin
- Une cour
- Une régie
- Une cuisine

Objectifs du PEDT :

- ✚ Développer avec les enfants les valeurs du « vivre ensemble » (tolérance, respect, solidarité, mixité fille/garçons)
- ✚ Prendre en compte et respecter au maximum le rythme de l'enfant tout en permettant les conditions de la réussite éducative
- ✚ Accompagner les enfants et leur famille vers la réussite éducative via des activités ludiques variées et complémentaire de l'école.

Objectifs pédagogiques que s'est fixée l'équipe d'animation :

- ✚ Favoriser et développer l'autonomie de l'enfant
- ✚ Développer et enrichir la confiance en soi
- ✚ Développer la motricité fine
- ✚ Sensibiliser les enfants à la notion du développement durable
- ✚ Favoriser la communication et la relation de confiance avec les familles

Objectifs opérationnels :

- ✚ Favoriser et développer l'autonomie de l'enfant
 - Mettre à disposition le matériel à hauteur des enfants avec des signalétiques
 - Faciliter l'entraide
 - Ne pas faire à leur place mais être présent pour les guider
 - Laisser un enfant proposer et mener une activité s'il le souhaite
 - Mettre en place des réunions d'enfants
 - Les impliquer dans la mise en place du fonctionnement de la structure
 - Mettre en place d'un tableau des tâches quotidiennes
- ✚ Développer et enrichir la confiance en soi
 - Laisser libre recours à leur imagination et expression (Boite à bidouille, mise à disposition de déguisements)
 - Encourager l'enfant à finaliser son activité.
 - Laisser des temps pour que l'enfant soit force de proposition
 - Adapter les locaux (aménagement, matériel)
 - Responsabiliser l'enfant (chef de table, rangement, etc.)
 - Laisser l'enfant mener des animations s'il le souhaite. Transmettre ses connaissances au reste du groupe.
- ✚ Développer la motricité fine
 - Proposer des projets d'activités qui permettent à l'enfant de développer sa motricité fine (activité de coupage, modelage, laçage etc.)
 - Laisser le petit matériel à disposition (compas, ciseaux, pinceaux)
 - Mettre en place une boite à bidouille
- ✚ Sensibiliser les enfants à la notion du développement durable
 - Mettre en place le tri sélectif dans chaque groupe
 - Mettre en place des activités avec du matériel de récupération
 - Laisser à disposition du matériel de récupération pour que l'enfant puisse faire des activités en autonomie
 - Eviter le gaspillage durant les différents moments de la vie quotidienne (repas, goûter, lavage de mains).

✚ Favoriser la communication et la relation de confiance avec les familles

- Être à leur écoute le soir au moment où ils viennent chercher leur enfant, transmettre les informations concernant leur enfant s'il y en a (blessure, conflit, mauvais comportement, améliorations, etc...)
- Communiquer sur la vie du périscolaire (expo, panneau d'information, etc...)
- Répondre à leurs questions, leurs inquiétudes
- Mettre en place un outil de suivi de la journée de l'enfant (cahier CP CE1)
- Proposer des temps forts avec les familles

Evaluation des objectifs

	+	++	+++
Les enfants peuvent se servir du matériel mis à disposition			
Les enfants s'aident mutuellement			
Les enfants réalisent leur activité en autonomie			
Certains enfants animent une activité pour les enfants de son groupe			
Des réunions d'enfants sont mis en place			
Mise en place de débat sur le fonctionnement			
Le tableau des taches quotidienne est rempli			
Un classeur de model est visible dans chaque groupe			
Les enfants utilisent la boîte à bidouille pour réaliser leur création			
Les animateurs complimentent les enfants durant les activités			
Durant les réunions d'enfants les enfants proposent des activités			
Les enfants savent se repérer dans la structure			
Les animateurs désignent des enfants pour exécuter les tâches quotidiennes			
Les enfants animent des activités aux autres enfants de leur groupe			
Des activités de découpage, de modelage sont mises en place			
Les enfants utilisent le petit matériel mis à disposition			
Présence de la boîte à bidouille			
Mise en place de poubelle de tri dans chaque salle			
Les animateurs proposent des activités avec du matériel de récupération			
Les enfants fabriquent des objets en utilisant la boîte à bidouille			
Les lumières sont éteintes l'eau ne coule pas des robinets en l'absence des enfants			
Les parents sont au courant de la journée de leur enfant (blessure, conflit etc.)			
Des expos, des panneaux d'information sont présents sur la structure			
Les parents remontent des informations directement à la mairie			
Présence d'un cahier d'info dans chaque groupe			

Projet de fonctionnement

Présentation de la structure

L'espace Enfance Jeunesse (EEJ) est situé Allée du 8 Mai en plein cœur du centre-ville, juste à côté de l'école Jean Moulin qui accueille les 280 enfants âgés de 6-8 ans, dont 4 classes de CP et 4 classes de CE1.

A l'intérieur de l'école, le restaurant scolaire est disponible durant la pause méridienne pour ces mêmes enfants. L'espace enfance jeunesse est en fait l'ancienne école maternelle de Ballan-Miré.

La structure est joignable par téléphone au **02 47 67 66 01** ou au **06 32 69 01 81** aux heures suivantes :

- 7h30 à 13h35 et 16h00 à 18h30 et par mail : s.rot@mairie-ballan-mire.fr ou periscolaire-jean-moulin@mairie-ballan-mire.fr

L'espace enfance jeunesse est bâti en U, une aile centrale et deux ailes de chaque côté.

La structure EEJ dispose de sept salles dont deux halls qui permettent de mettre en place des activités sportives, des spectacles etc..., un local où sont disponibles des ustensiles de cuisines, quatre fours électriques et un frigo.

Le plus grand des halls compte des grands placards qui servent de régie. Deux espaces sanitaires sont disponibles aux deux extrémités de la structure. Chaque espace est composé de huit toilettes pour les enfants et un WC réservé aux adultes. Un bureau et arrière bureau sont situés au centre de l'établissement. L'EEJ dispose également d'une cour et d'un jardin.

Trois accueils différents sont organisés sur la structure EEJ. En semaine sur les périodes scolaires, l'accueil périscolaire accueille les enfants de 6-8 ans sur le matin et soir. Le mercredi, les enfants âgés de 6-11 ans sont accueillis. Ces deux accueils sont mis en place par le service éducation de la mairie. Enfin, durant les vacances scolaires (petites et grandes) EEJ est ouvert aux enfants de 3-9 ans par le Centre Social Jules Verne. Chaque accueil dispose d'une habilitation. L'accueil périscolaire peut accueillir jusqu'à 90 enfants. Le mercredi, 112 enfants peuvent être accueillis.

Le taux d'encadrement varie en fonction des différents temps d'accueils et selon le projet éducatif de territoire (PEDT) en vigueur.

- Sur le temps périscolaire, le taux d'encadrement est d'un animateur pour 18 enfants.
- Sur le temps du mercredi, le taux d'encadrement est d'un animateur pour 14 enfants.

L'équipe

L'adjointe à la Petite Enfance – Enfance Jeunesse : Solenne Marchand

Directeur du service Education Enfance : Raphaël Lemaitre

Sylvie Rot : Directrice de l'accueil périscolaire élémentaire

Priscillia Roiatti : Directrice adjointe

Alexandra Nicole : BAFA animatrice matin midi soir

Jérémy Perrotin : Stagiaire BAFA animateur midi soir

Maéva Tuleau : BAFA animatrice midi soir

Estelle Durand : Sans BAFA animatrice midi soir

Accueil du matin

Encadrement : 1 animateur de chaque groupe de niveau arrive à 7h20, la direction à 8h.

Les enfants de CP et CE1 sont accueillis dans la salle des CE1. Deux animateurs par salle sont présents durant tout l'accueil.

Les parents sont tenus d'accompagner leur enfant jusqu'à leur salle.

La salle est aménagée avec plusieurs pôles (lecture, dessin, dinette, voiture etc...) pour que les enfants puissent aller comme bon leur semble selon leur humeur du moment.

A son arrivée, l'enfant doit se présenter à l'animateur de son groupe pour se faire cocher sur la tablette. Cette tablette permet à la fois d'enregistrer les présences mais également d'effectuer la facturation.

A partir de 8h15, les enfants se regroupent pour un appel. Les animateurs les emmènent ensuite sur l'école Jean Moulin où ils sont pris en charge par les enseignants à 8h20. L'animateur de chaque salle doit nettoyer les tables de sa salle et monter les chaises après avoir emmené les enfants à l'école Jean Moulin.

Santé, procédures d'urgences

Règles générales

- 1) ► Les animateurs doivent avoir pris connaissance des renseignements notés sur la fiche sanitaire de liaison de chaque enfant.
- 2) ► Pour les problèmes de santé importants, la direction doit être informée.
- 3) ► Il est possible de donner des médicaments ou de réaliser certains soins. Une demande des parents par écrit avec l'accord du directeur et de l'animateur chargé du soin et l'ordonnance du médecin. En dehors de ce cas particulier, seuls les produits autorisés (contenus dans les trousse de secours) sont utilisables.
- 4) ► Tout accident, toute maladie, toute blessure, tout soin apporté est noté sur le registre de soins sous le contrôle de la direction (date, circonstance, blessure, soin apporté...).
Ce registre de soins doit rester dans le bureau de la direction.
- 5) ► Un assistant sanitaire possédant un diplôme requis (qui peut être le directeur) est désigné dans chaque centre, il est chargé de remplir le registre de soins (par exemple en fin de journée).
- 6) ► Les animateurs peuvent remplir une fiche de soins qui peut être rangée dans les trousse de secours, mais en aucun cas cette fiche ne remplace le registre de soins

Accident, maladie

Si cela est manifestement grave :

Fracture, perte de connaissance, hémorragie, insolation, intoxication, forte fièvre, allergie violente...

- 1 les animateurs préviennent en premier lieu les secours et la direction de la structure (en aucun cas les parents) :
SAMU : 15 - POMPIERS : 18 -
- 2 La direction attend le premier diagnostic du médecin et prévient ensuite la famille. L'attente de l'avis médical permet de donner de bonnes informations aux familles.
- 3 La direction prévient ensuite le responsable du service et l'élue référente.

Le rôle et les fonctions de l'animateur

- Il est garant de la sécurité physique et affective des enfants,
- Il sait adapter les activités à l'âge des enfants,
- Il respecte les enfants en tant qu'individu,
- Il connaît les différentes règles essentielles de sécurité,
- Il sait travailler en équipe et écouter l'autre,
- Il participe aux réunions de préparation,
- Il sait se remettre en question et avoir un positionnement sur ses missions,
- Il respecte le travail de l'autre (prestataires de service, personnel de service, chauffeur du bus, etc.),
- Il est présent et motivé sur tous les temps de la journée,
- Il est ponctuel,
- Il propose des activités variées en prenant en compte les envies et les besoins des enfants.

Le rôle et les fonctions de la direction

- La direction est garante du projet éducatif et pédagogique,
- Elle est responsable du bon fonctionnement des activités et de la vie quotidienne des groupes,
- Elle doit avoir le sens de l'organisation, de la gestion et de l'initiative,
- Elle doit être à l'écoute, conseillère, solidaire, formatrice et cohérente envers son équipe d'animation,
- Elle fera des bilans réguliers avec les animateurs et à les accompagnera dans leur formation,
- Elle est responsable des enfants, des activités, et des locaux,
- Elle est l'un des interlocuteurs des parents,
- Elle transmet les données nécessaires à l'émission des factures.

Le non négociable

- Tout le monde doit arriver à l'heure.
- Un animateur doit toujours savoir combien il a d'enfants dans son groupe.
- Tout le monde est au courant et applique les règles de sécurité en collectivité.
- L'utilisation du téléphone portable est réservée à l'usage professionnel.
- Chacun doit garder une attitude positive et respectueuse envers les autres.

Les réunions

Afin d'avoir un suivi et des temps de préparation, des réunions d'équipe sont mises en place.

Une réunion pause méridienne est prévue tous les quinze jours de 10h30 à 11h30, de même qu'une réunion périscolaire tous les quinze jours de 10h à 11h30.